



Lycée des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Topographie RENE CAILLIE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Madame, Monsieur,

Le lycée René Caillié forme des élèves aux métiers du bâtiment, des travaux publics et de la topographie et parmi eux, certains deviendront peut-être vos prochains collaborateurs ou employés.

La Directrice Déléguée
aux Formations
Professionnelles et
Technologiques

Service
administratif

Référence
T.A

Dossier suivi par
Laetitia CANDIDO
Téléphone
04 91 18 10 06
Mobile
06 27 00 07 34
Fax
04 91 18 10 14
Mél.
Laetitia.candido
@ac-aix-marseille.fr

173, Boulevard de Saint
Loup
13011 Marseille

La taxe d'apprentissage est un soutien et un investissement de votre part qui représente pour nous un moyen essentiel de maintenir un niveau d'équipements nécessaire et performant.

Grâce à votre versement de taxe d'apprentissage, notre établissement peut investir et se doter d'équipements récents. La qualité de nos formations en dépend, les compétences et savoir-faire de nos futurs diplômés aussi.

Je me permets donc de vous solliciter dans le cadre de la campagne 2024 de la taxe d'apprentissage.

Pour cette nouvelle campagne de collecte, la taxe d'apprentissage sera versée directement par les employeurs donateurs via la plateforme SOLTEA. Cette plateforme sera disponible à partir du 27/05/2024 pour la 1^{ère} campagne de versement puis en septembre pour la 2[°] campagne de versement.

Pour ce faire vous devrez sélectionner l'établissement Lycée René CAILLIE :

- soit par son n° UAI : **0130057S**,
- soit par son SIRET : 19130057300026

Une dotation sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins de nos formations dispensées peut être également envisagée.

Comptant sur votre écoute, je vous remercie par avance, au nom de tous nos élèves, pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

Marseille, le 14/05/2024
La Provisseure, Leïla BEN KADER

